



Mouvement écologiste vaudois
Case postale 3204
1002 LAUSANNE

CHARTRE

Les Verts vaudois constatent que :

- les activités humaines exercent une pression croissante sur les ressources naturelles et vitales ;
- les modifications de l'environnement se répercutent gravement sur l'équilibre physique, psychique et social de l'ensemble des êtres vivants ;
- la situation économique mondiale actuelle engendre de manière croissante des désordres sociaux, économiques et stratégiques.

Si ces tendances persistent, des conséquences très néfastes s'ensuivront, de plus en plus irréversibles, pour la société et pour l'environnement.

PRINCIPES

Les Verts vaudois ont constitué un mouvement politique qui lutte pour que chaque être humain puisse s'épanouir dans l'harmonie et dans le respect de l'environnement. Ils définissent celui-ci au sens le plus large, à la fois comme le cadre constitué par les conditions économiques, sociales et culturelles, et comme le cadre des possibilités offertes par la nature dans toute sa diversité biologique.

Dans leur lutte, les Verts vaudois énoncent les principes suivants :

- L'être humain est le seul être vivant capable de façonner sciemment son environnement, et ce à l'échelle planétaire. Il est donc responsable de chacune de ses interventions ; il doit veiller à ce qu'elles respectent les droits fondamentaux d'autrui et préservent l'harmonie entre espèces vivantes.
- L'existence humaine n'est pas envisageable séparément de celle des autres espèces vivantes et de leur environnement naturel.
- L'impératif est d'éliminer la cause des maux, catastrophes, nuisances plutôt que de se contenter d'en soigner les effets.

BUTS

Les Verts vaudois ont pour but de promouvoir une politique de développement durable, sensé, juste et équitable pour l'ensemble des êtres vivants.

Pour ce faire, ils s'engagent :

- pour la préservation des équilibres écologiques, des ressources vitales et des richesses naturelles et culturelles ;
- pour une utilisation mesurée des ressources non renouvelables ;
- pour la satisfaction des besoins fondamentaux, qu'il soient physiques, psychiques ou culturels, des êtres vivants ;
- contre toute forme d'aliénation et pour le bien-être de tous les êtres vivants ;
- contre la détérioration de la démocratie, des libertés, de la justice, de la paix et de la solidarité ;
- contre l'exclusion et les iniquités économiques et sociales.

CRITÈRES

De ces principes et de ces buts, les Verts vaudois déduisent les critères suivants, qu'ils appliquent de manière systématique dans leurs choix et leurs actions :

LONG TERME : l'opportunité de tout projet doit être appréciée principalement en fonction de ses conséquences à court, moyen et long termes. Il faut tenir compte des répercussions sur l'équilibre écologique et social que ce projet peut ou pourrait provoquer ; le cas échéant, il s'agit d'y intégrer des mesures compensatoires, voire d'y renoncer s'il se révèle nuisible.

QUALITÉ : la satisfaction des besoins légitimes de tout être vivant doit se faire dans une optique qualitative ; il est donc nécessaire de s'opposer aux politiques économiques conçues en termes de seule rentabilité immédiate. L'amélioration de la qualité de la vie ne présuppose nullement un accroissement des consommations d'énergie et de matières premières.

SOLIDARITÉ : chaque personne a le droit d'avoir une vie décente et satisfaisante. Pour que toutes et tous puissent exercer ce droit, un meilleur partage des richesses est nécessaire, ainsi que le respect des minorités et celui de leur environnement culturel et naturel.

DIVERSITÉ : la tendance à l'uniformisation doit être combattue, afin de préserver la multiplicité naturelle et culturelle qui constitue la richesse du monde et de l'humanité.

DÉCENTRALISATION : une démocratie semi-directe vivante et vigoureuse permet de prévenir la concentration des pouvoirs économique et politique. Il est indispensable que chacune et que chacun, à tous les niveaux de la société, prenne conscience de ses droits et de ses devoirs. Dans la mesure où il sauvegarde tant l'intérêt général que les particularités et les droits individuels, l'État fédéraliste doit être développé. Les associations non gouvernementales à but véritablement idéal doivent voir reconnu leur droit à exercer un contre-pouvoir effectif.



MISE EN ŒUVRE

Sur la base de ces critères, les Verts vaudois orientent leur action sur deux axes :

- offrir à chacune et à chacun l'occasion de prendre conscience des réalités – plaisirs aussi bien que contraintes – liées à l'écologie et au développement des solidarités locales et globales ;
- participer à tous les niveaux de la vie politique et associative ; les conditions permettant à tous les êtres humains de vivre en harmonie entre eux et avec la nature doivent être assurées durablement et équitablement : il faut les ancrer dans des dispositions légales garantissant leur application.

Cette charte a été élaborée conformément aux statuts du mouvement des Verts vaudois créé le 8 mars 1997. Elle a été adoptée en assemblée générale le 10 septembre 1997.

Elle n'est ni exhaustive ni définitive, mais se veut évolutive et vivante. Elle doit donner à tous ceux qui le désirent la possibilité de partager les réflexions, les idées, les utopies des Verts vaudois. Elle sera concrétisée par un programme et par des actions politiques.